

Module 3



Sensibilisation

Le module en un coup d'œil

Vue d'ensemble

Ce module est destiné à familiariser le personnel chargé de la protection de l'enfance avec les principaux aspects de l'élaboration d'une stratégie de sensibilisation et d'un plan pour sa mise en œuvre. Cette sensibilisation leur permettra d'influer sur les acteurs concernés afin de faire progresser les droits, le bien-être et la protection des enfants.

Ce module ne traite pas explicitement de la sensibilisation au sein de la mission, celle-ci étant couverte par le module 5 consacré à la prise en compte systématique de la protection de l'enfance, mais les techniques présentées ici sont applicables à toute activité de sensibilisation.

Objectifs de la formation

À l'issue de ce module, vous serez en mesure de réaliser les opérations suivantes :

- Fixer des objectifs de sensibilisation SMART (spécifiques, mesurables, réalisables, réalistes et limités dans le temps)
- Sélectionner un public cible
- Composer des messages de sensibilisation
- Évaluer les ressources existantes pour la sensibilisation

Vue d'ensemble du module

Durée : 150 minutes (2 heures et 30 minutes)

Le module	
Diapositives d'introduction	Diapositives 1-2
Objectifs de sensibilisation SMART	Diapositives 3-10
Publics cibles	Diapositives 11-13
Composer des messages forts de sensibilisation	Diapositives 14-18
Ressources consacrées à la sensibilisation	Diapositives 19-23
Activités	
Activité 3.1 Quiz : Identifier des objectifs de sensibilisation SMART	Page 12
Activité 3.2 Exercice de groupe : Analyse des parties prenantes	Page 17
Activité 3.3 Exercice de groupe : Création de messages de sensibilisation	Page 25
Activité 3.4 Discussion de groupe : Tirer parti des activités concernant le sort des enfants en temps de conflit armé du Conseil de sécurité des Nations Unies	Page 31

Le module



Ce module est axé sur la sensibilisation, une fonction essentielle de votre activité. Pour qu'une action de sensibilisation soit couronnée de succès, il faut qu'elle soit bien planifiée et adaptée au contexte. Dans ce module, nous travaillerons principalement sur la planification de la sensibilisation et sur la manière d'élaborer des approches spécifiques au contexte de votre mission.

Diapositive 1 : Introduction au module 3 – Sensibilisation



Module 3 :
SENSIBILISATION

 Supports de formation spécialisée a l'intention du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies

1

Diapositive 2 : Objectifs

Objectifs

À l'issue de ce module, vous serez en mesure :

- De fixer des objectifs de sensibilisation SMART (spécifiques, mesurables, réalisables, réalistes et limités dans le temps)
- De sélectionner un public cible
- De composer des messages de sensibilisation
- D'évaluer les ressources existantes pour la sensibilisation

 Supports de formation spécialisée à l'intention du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies 2

- L'objectif de ce module est de renforcer vos capacités et vos compétences dans la préparation des éléments clés d'un plan de sensibilisation. À l'issue de ce module, vous serez en mesure :
 - De fixer des objectifs de sensibilisation SMART, c'est-à-dire spécifiques, mesurables, réalisables, réalistes et limités dans le temps
 - De sélectionner un public cible pour vos actions de sensibilisation
 - De composer des messages forts, adressés à des publics divers et pour des occasions variées
 - D'évaluer les ressources existantes pour la sensibilisation.



Invitez les participants à donner une définition de la sensibilisation. Qu'est-ce que la sensibilisation ?

- Dans leurs réponses, recherchez les éléments suivants :
 - La sensibilisation est le processus qui consiste à influencer les autres
 - La sensibilisation est une approche qui a pour but de provoquer un changement
 - La sensibilisation peut prendre plusieurs formes et fait appel à des méthodes aussi diverses que variées (par ex., publique ou privée, directe ou indirecte, multilatérale ou unilatérale)

Acquis d'apprentissage 3.1

Objectifs de sensibilisation SMART

Diapositive 3 : Qu'est-ce que la sensibilisation (dans le contexte de la protection de l'enfance) ?

Qu'est-ce que la sensibilisation ?

« Processus qui consiste à convaincre les différents niveaux de gouvernement de l'État hôte, les groupes armés, les entités des Nations Unies, les ONG, les donateurs et d'autres acteurs de soutenir et de mettre en œuvre des actions visant à faire progresser les droits, le bien-être et la protection des enfants ».

Manuel, p. 53

 Supports de formation spécialisée à l'intention du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies 3

- Dans son acception générique, le travail de sensibilisation consiste à influencer un acteur pour qu'il modifie son attitude ou son comportement. Pour le personnel chargé de la protection de l'enfance, il s'agit de convaincre les différents niveaux de gouvernement de l'État hôte, les groupes armés, les entités des Nations Unies, les ONG, les donateurs et d'autres acteurs de soutenir et de mettre en œuvre des actions visant à faire progresser les droits, le bien-être et la protection des enfants. Dans la mesure où vous n'êtes pas directement responsables des politiques ou des programmes, c'est votre efficacité à persuader les autres d'apporter des changements qui déterminera en fin de compte votre succès.



Notez que ce module traite de la sensibilisation d'acteurs extérieurs. Le personnel chargé de la protection de l'enfance mène également des actions de sensibilisation au sein de la mission, afin d'assurer la prise en compte systématique de la protection de l'enfance. Ce point est abordé plus en détail dans le module 5 (Prise en compte systématique). Certains des outils abordés dans le présent module s'appliquent également aux actions de sensibilisation au sein de la mission.

Diapositive 4 : Obstacles à la sensibilisation

Obstacles à la sensibilisation

- Manque de coordination
- Défaut d'accès
- Absence de levier politique
- Dynamique de conflit changeante
- Capacité limitée à démontrer un impact direct

 Supports de formation spécialisée à l'intention du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies 4



Invitez les participants à énumérer ce qu'ils considèrent comme les principales difficultés en matière de sensibilisation dans le contexte de leur mission et à partager certaines de leurs expériences.

- Vous pouvez mentionner quelques obstacles courants évoqués dans la diapositive, notamment :
 - Le manque de coordination en termes de coordination des stratégies et messages de sensibilisation avec les alliés (par ex., au sein de la mission, entre le Siège et le terrain, entre les partenaires)

- Le défaut d'accès aux cibles de l'action de sensibilisation, en raison de contraintes juridiques, sécuritaires, logistiques ou autres
- L'absence de levier politique, par ex., si l'acteur armé fait preuve d'un profond mépris pour les lois et les normes internationales ou n'a cure de sa réputation internationale
- Une dynamique de conflit changeante, par ex., en cas de modifications incessantes des structures de leadership de la cible de l'action de sensibilisation
- Une capacité limitée à démontrer un impact direct car divers acteurs œuvrent en faveur de progrès sur la même question.



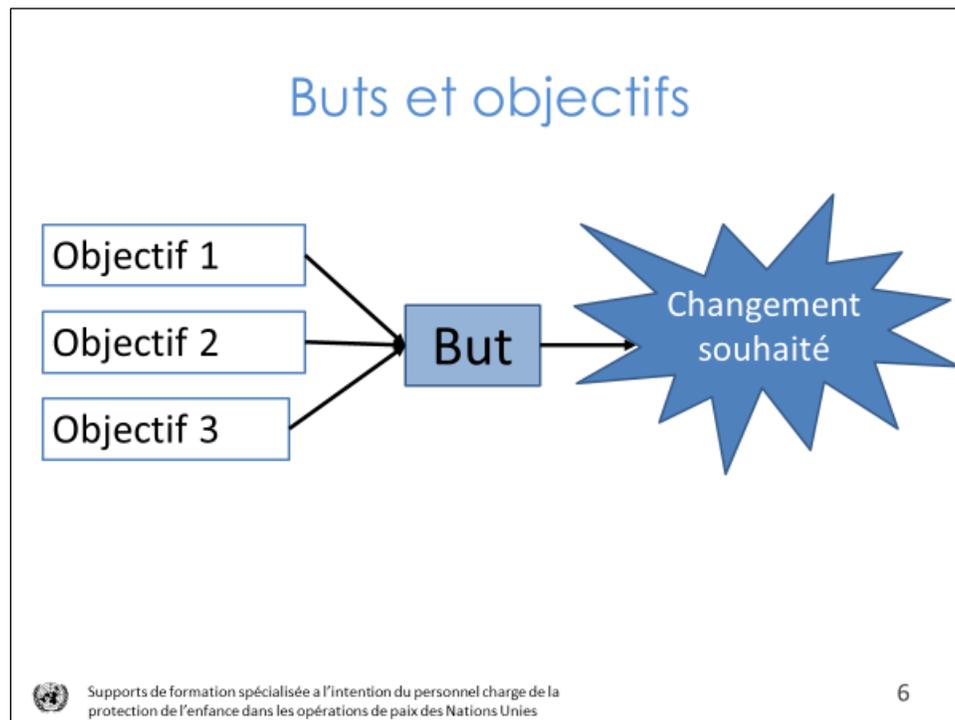
À l'issue de cette discussion, demandez aux membres du groupe en quoi une stratégie et un plan de sensibilisation peuvent les aider à éliminer certaines de ces difficultés ? Quels sont les principaux aspects sur lesquels leur stratégie devrait se concentrer ?

Diapositive 5 : Éléments d'une stratégie de sensibilisation



- La stratégie de sensibilisation est la feuille de route du travail de sensibilisation. Elle permet de disposer d'un plan pour s'assurer que l'action est bien conçue, stratégique et réalisable. Une stratégie de sensibilisation inclut les éléments suivants :
 - **Buts et objectifs** : Quels sont les objectifs de la stratégie ?
 - **Publics cibles et alliés** : Quelles sont les personnes dont la stratégie vise principalement à influencer les actions ? Quels sont les acteurs qui peuvent contribuer à soutenir les efforts de sensibilisation ?
 - **Messages clés** : Quels sont les principaux messages de la stratégie ? Comment adapter les messages clés à différents publics ?
 - **Activités** : Comment faire participer les publics cibles ? Quelles sont les activités envisageables ?
 - **Ressources** : Quelles sont les ressources (par ex., effectifs, moyens financiers, capacités) nécessaires ? Quelles sont les ressources dont on dispose pour exécuter les plans de sensibilisation ?
 - **Suivi et évaluation** : Comment et quand évaluer si la stratégie fonctionne ?
- Ce module sera l'occasion de passer en revue chacun de ces éléments. Si une planification minutieuse est primordiale, il faut toujours être prêt à apporter des ajustements à ces plans. Une fois encore, nous utilisons la métaphore de la feuille de route mais retenez qu'il existe de nombreux moyens différents d'atteindre votre objectif et de nouvelles voies sont susceptibles d'émerger au fil du temps.

Diapositive 6 : Buts et objectifs



- Il est essentiel que l'activité du personnel chargé de la protection de l'enfance soit guidée par des buts et des objectifs de sensibilisation clairement définis. Votre but à long terme est généralement audacieux et ambitieux, et il ne pourra probablement pas être pleinement atteint avant la fin de votre affectation.



Demandez aux membres du groupe d'énoncer un exemple de but à long terme. Ce pourrait être de « protéger les enfants contre les violations liées aux conflits dans la zone de mission ».

- Vos objectifs sont généralement à plus court terme. Ils définissent clairement les changements de politiques et de pratiques auxquels vous devez parvenir pour atteindre votre but à long terme. Ces objectifs de sensibilisation peuvent évoluer au fil du temps. Veillez donc à les revoir régulièrement et à les adapter le cas échéant.



Demandez aux membres du groupe un exemple d'objectif à court terme. Par exemple, un objectif de la sensibilisation pourrait être de convaincre le gouvernement hôte d'adopter une législation érigeant en infraction le recrutement et l'utilisation d'enfants par des forces/groupes armés ou de poursuivre pénalement les auteurs présumés de violations graves commises contre des enfants par des forces/groupes armés.

Diapositive 7 : Objectifs SMART

OBJECTIFS SMART

- **S**pecific (spécifique)
- **M**easurable (mesurable)
- **A**chievable (réalisable)
- **R**elevant (pertinent)
- **T**ime-bound (limité dans le temps)



Supports de formation spécialisée à l'intention du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies

7



Une erreur fréquente en matière de sensibilisation consiste à définir des objectifs trop généraux, par ex., convaincre tous les acteurs de protéger les droits des enfants. Demandez aux apprenantes et aux apprenants pourquoi le choix d'objectifs aussi généraux n'est pas judicieux.

- Veillez toujours à utiliser des objectifs de sensibilisation SMART, ce qui vous permettra d'être plus concret. SMART est l'acronyme de « specific, measurable, achievable, relevant and time-bound » (spécifique, mesurable, réalisable, pertinent et limité dans le temps). Voyons ce que signifie chacun de ces termes :

- **Spécifique** : le public à viser et l'action à mener pour atteindre l'objectif sont clairement définis.
 - **Mesurable** : les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sont évalués à l'aide critères précis.
 - **Réalisable** : l'objectif peut être atteint compte tenu de la situation présente, du temps imparti et des ressources disponibles.
 - **Pertinent** : l'objectif est conforme au mandat de la mission et au mandat de protection de l'enfance.
 - **Limité dans le temps** : l'objectif est assorti d'une échéance de réalisation.
- Voici un exercice destiné à montrer la différence entre des objectifs SMART et non SMART à l'aide de quelques exemples. Au travers de ces exemples, vous constaterez que le fait de recourir davantage à des critères SMART (par ex., limités dans le temps, mesurables et spécifiques) contribue à rendre vos objectifs plus réalisables, ce qui facilite la démonstration de leur impact réel.

Activité 3.1

Quiz : identifier des objectifs de sensibilisation SMART



Cette activité permet aux participants d'identifier les objectifs SMART et de montrer comment ils peuvent se traduire par des actions plus ciblées.

DURÉE : 30 minutes

INSTRUCTIONS :

- Pour chaque exemple, demandez au groupe si l'objectif est SMART ou non. Invitez ensuite quelqu'un à passer en revue les critères SMART et à expliquer pourquoi, à son avis, cet objectif est SMART ou non.

Diapositive 8 : Exemple 1. Cet objectif est-il SMART ?

EXEMPLE 1 : cet objectif est-il SMART ?

- Influencer sur les parties au conflit pour qu'elles mettent fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants dans le conflit armé.
- **Spécifique ?**
- **Mesurable ?**
- **Réalisable ?**
- **Pertinent ?**
- **Limité dans le temps ?**



Supports de formation spécialisée à l'intention du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies

8

RÉPONSE (Exemple 1) :

- Non, cet objectif n'est pas spécifique, mesurable et limité dans le temps.
 - **Spécifique** : non, il faudrait préciser si l'expression « parties au conflit » couvre toutes les parties ou seulement quelques-unes d'entre elles. Il conviendrait également d'être plus précis quant à l'action associée à cet objectif, à savoir si cet objectif de sensibilisation est lié à l'élaboration et/ou à la mise en œuvre d'un plan d'action et/ou d'autres engagements.
 - **Mesurable** : non, parce qu'il n'y a pas de cible ni de date de fin spécifiques. Par ailleurs, tout dépend de la capacité des contrôleurs à vérifier la conformité.
 - **Limité dans le temps** : non, aucune échéance de réalisation n'est fixée.
 - **Réalisable** : oui, vraisemblablement.
 - **Pertinent** : oui, mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants dans les conflits armés est une priorité.

Diapositive 9 : Exemple 2. Cet objectif est-il SMART ?

EXEMPLE 2 : cet objectif est-il SMART ?

- D'ici la fin de la deuxième année, convaincre le Gouvernement hôte d'adopter une nouvelle loi visant à protéger les écoles contre toute utilisation à des fins militaires, conformément aux « Lignes directrices pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés » de la Déclaration sur la sécurité dans les écoles.

- **Spécifique ?**
- **Mesurable ?**
- **Réalisable ?**
- **Pertinent ?**
- **Limité dans le temps ?**



Supports de formation spécialisée à l'intention du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies

9

RÉPONSE (Exemple 2) :

- Oui, cet objectif est SMART.
 - **Spécifique** : oui, il précise le public cible et l'action proposés (c'est-à-dire, convaincre le Gouvernement hôte d'adopter une nouvelle loi...).
 - **Mesurable** : oui, il fournit des indicateurs pour mesurer les progrès (c'est-à-dire, l'adoption de la nouvelle loi).
 - **Réalisable** : oui, vraisemblablement.
 - **Pertinent** : oui, veiller à ce que les enfants soient protégés des attaques dans les écoles est pertinent pour la mission.
 - **Limité dans le temps** : oui, une échéance de réalisation est fixée (c'est-à-dire, avant la fin de la deuxième année).

Diapositive 10 : Exemple 3 : cet objectif est-il SMART ?

EXEMPLE 3 : cet objectif est-il SMART ?

- Convaincre les donateurs d'accroître le financement des services de soutien psychosocial offerts aux filles ayant survécu à la violence fondée sur le genre dans le pays X.

- **Spécifique ?**
- **Mesurable ?**
- **Réalisable ?**
- **Pertinent ?**
- **Limité dans le temps ?**



 Supports de formation spécialisée à l'intention du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies

10

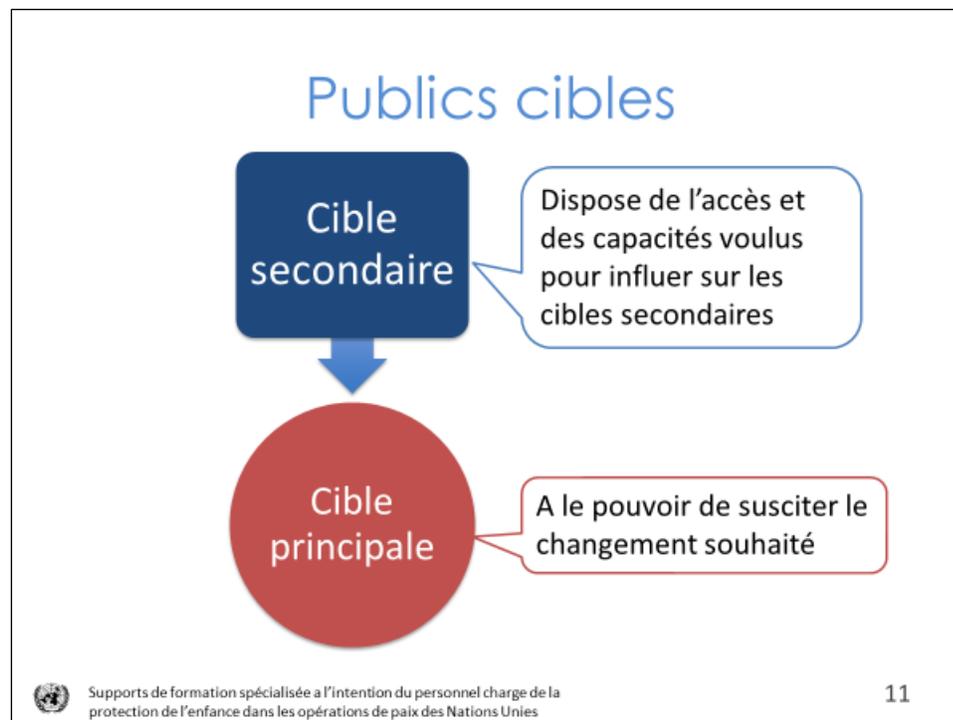
RÉPONSE (Exemple 3) :

- Non, cet objectif n'est pas SMART car il n'est ni mesurable ni limité dans le temps.
 - **Mesurable** : non, il ne précise pas l'augmentation de financement souhaitée.
 - **Limité dans le temps** : non, il ne fixe pas d'échéance de réalisation (par ex., lors de la prochaine conférence des donateurs du pays).
 - **Spécifique** : oui, la cible et l'action proposées sont spécifiées (en l'occurrence convaincre les donateurs d'augmenter leur financement). Cependant, il pourrait être plus précis concernant les donateurs spécifiques ciblés, en évoquant par ex., « les trois principaux donateurs » du pays ou en les nommant explicitement.
 - **Réalisable** : oui, vraisemblablement.
 - **Pertinent** : oui, plaider pour un financement accru en vue de soutenir les services en faveur des enfants dans les zones de conflit est une priorité.

Acquis d'apprentissage 3.2

Publics cibles

Diapositive 11 : Publics cibles



- Nous allons examiner de plus près les cibles de votre action de sensibilisation, autrement dit les acteurs sur lesquels vous essayez d'influer. En tant que personnel chargé de la protection de l'enfance, vous êtes tenu de sélectionner avec soin leurs publics cibles et d'établir une distinction entre cibles principales et secondaires.
 - Les cibles principales sont les entités disposant du pouvoir de susciter le changement souhaité, c'est-à-dire, d'instaurer ou de renforcer la protection des enfants dans votre zone de mission. Les autorités gouvernementales, les groupes armés non étatiques, les donateurs, etc. sont des exemples de cibles principales.

- o En revanche, les cibles secondaires sont des entités qui ne disposent pas de ce pouvoir. Par contre, elles ont accès aux cibles principales et disposent des moyens de les convaincre, ou peuvent jouer un rôle de messagères. Les ONG, les dirigeants de communauté, les missions diplomatiques, etc., sont des exemples de cibles secondaires.

Activité 3.2

Exercice de groupe : Analyse des parties prenantes

Diapositive 12 : Analyse des parties prenantes

Exercice de groupe : analyse des parties prenantes

Tâches :

- 1) Recensez deux ou trois acteurs influents qui sont les cibles principales d'une action de sensibilisation à la protection de l'enfance dans un conflit armé dans le contexte de votre mission.
- 2) Pour chacun des acteurs, éclairez les points suivants :
 - a. Quel est l'intérêt qu'il porte à cette question ?
 - b. Est-il favorable/opposé à la problématique ?
 - c. Quelles sont ses motivations et ses points de pression ?
 - d. Comment pourriez-vous accéder à lui ?
 - e. Quels sont les risques potentiels d'un dialogue avec lui ?

 Supports de formation spécialisée à l'intention du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies

12



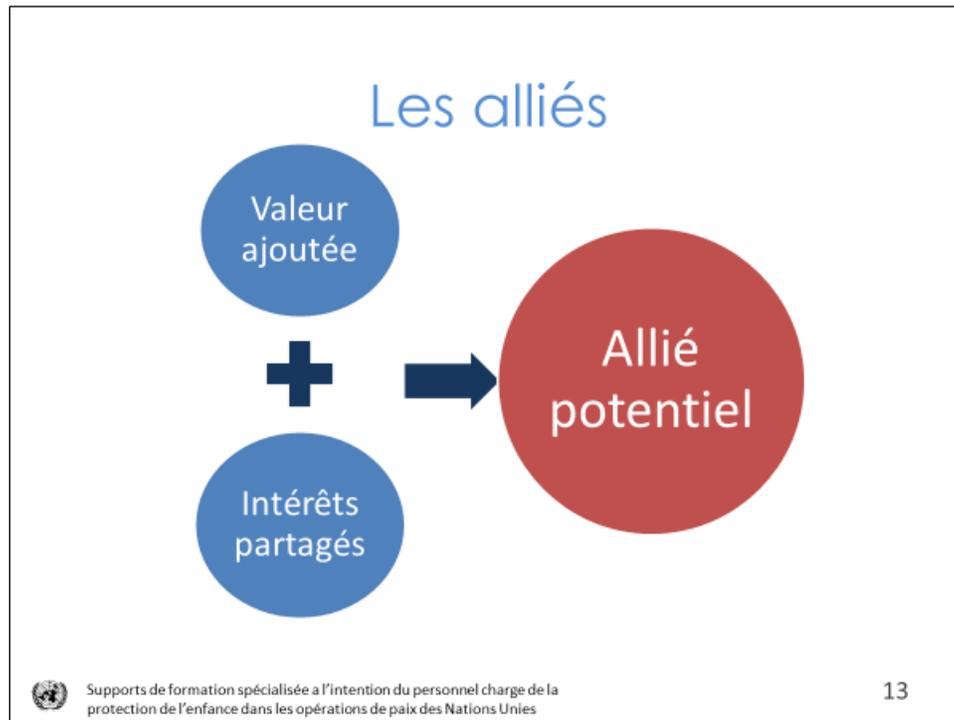
Le but est de faire prendre conscience aux participantes et participants de l'intérêt de choisir un petit nombre d'acteurs comme cibles principales de l'action de sensibilisation et de renforcer leurs compétences dans l'analyse de ces acteurs.

DURÉE : 40 minutes

INSTRUCTIONS :

- Répartissez les apprenantes et apprenants en petits groupes de 5-6 personnes et accordez-leur 30 minutes pour analyser les parties prenantes. Invitez ensuite chaque groupe à exposer ses conclusions.
- Voici quelques points clés à souligner au cours de l'exercice et du débriefing. Pour être efficace, il convient :
 - D'être ouvert au dialogue avec tous les types d'acteurs. Il n'est pas nécessaire de partager les opinions ou les comportements d'un acteur pour dialoguer avec lui afin de faire progresser la protection de l'enfance.
 - De faire preuve de créativité lorsqu'on réfléchit aux moyens de mener son action de sensibilisation. Si vous n'êtes pas en mesure de faire œuvre de sensibilisation directement auprès de l'auteur d'une infraction, d'autres personnes peuvent peut-être s'en charger.
 - De faire preuve de curiosité et d'essayer de comprendre les intérêts et les motivations de l'acteur.
 - D'être honnête quant à ses propres lacunes dans la connaissance de chaque acteur. Tâchez d'en savoir plus en faisant des recherches et en parlant avec vos contacts.
 - D'exploiter les résultats pour affiner les messages et stratégies de sensibilisation.

Diapositive 13 : Les alliés



- Vous pourriez envisager de mobiliser un nombre restreint d'alliés capables d'apporter une valeur ajoutée à leurs efforts de sensibilisation. Deux questions principales sont à poser avant de s'engager dans ce type de relation :
 - Quelle est la valeur ajoutée de l'implication de cet acteur dans mon action de sensibilisation ?
 - Qu'ai-je à gagner à travailler avec cet acteur dans le cadre de cette action de sensibilisation ?
 - La collaboration avec cet acteur aura-t-elle un coût ?
 - La valeur ajoutée compense-t-elle le coût de la collaboration avec cet acteur ?



Interrogez les participantes et participants : quelles contributions précieuses un allié peut-il apporter au processus de sensibilisation ? Il peut par exemple disposer d'une expertise technique ou d'une crédibilité auprès de votre cible principale, offrir des ressources supplémentaires ou un accès à ses contacts.

- o Vos intérêts et valeurs et ceux de l'allié potentiel sont-ils compatibles ? À titre d'exemple, il peut être utile pour vous de collaborer avec certains dirigeants locaux pour convaincre les autorités gouvernementales locales qui se méfient de « l'influence étrangère ». Cependant, un risque potentiel serait que les dirigeants locaux soient eux-mêmes impliqués dans de graves violations des droits humains.

Acquis d'apprentissage 3.3

Composer des messages forts de sensibilisation

Diapositive 14 : Message de sensibilisation

Un message clé de sensibilisation

- Inclut un appel à l'action
- Tire parti du travail de surveillance et de communication de l'information
- S'appuie sur des documents fondamentaux de l'ONU :
 - ✓ Mandats du Conseil de sécurité
 - ✓ Conclusions du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés
 - ✓ Politique sur la protection de l'enfance de 2017 (DPKO-DFS-DPA)
- Permet de décliner un message principal et un message secondaire



Supports de formation spécialisée à l'intention du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies

14

- Un message de sensibilisation fort doit susciter l'intérêt du public cible et préciser les mesures que celui-ci doit prendre (autrement dit, le message doit être un appel à l'action). Assurez-vous que tous vos messages de sensibilisation incluent une « demande spécifique » adressée au public cible.
- En tant que membre du personnel chargé de la protection de l'enfance, utilisez pleinement les données tirées de votre travail de surveillance et de communication de l'information (en plus des autres sources auxquelles vous pouvez avoir accès) afin d'étayer vos messages de sensibilisation.
- Assurez-vous de construire vos messages de sensibilisation en vous appuyant sur les arguments clés des documents fondamentaux, tels que les mandats du Conseil de sécurité, les conclusions du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés et la *Politique sur la protection de l'enfance de 2017*.

Vos messages doivent être en parfaite cohérence avec les déclarations de ces sources de l'ONU.

- Enfin, il vous appartient d'élaborer un message de sensibilisation qui s'adresse à tous les publics, et d'en dériver des messages secondaires destinés à des cibles spécifiques. Examinons plus en détail la distinction entre ces deux types de messages.

Diapositive 15 : Message principal

Message principal

Pour tous les publics :

- 1) Commencez par une déclaration convaincante
- 2) Fournissez des preuves démontrant le problème
- 3) Précisez le changement souhaité



 Supports de formation spécialisée à l'intention du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies

15

- Le message principal doit être simple, direct et attirer l'attention de la cible principale et du public en général. Vous pouvez utiliser ce message à différentes occasions, notamment lors d'événements publics, de conférences de presse ou de réunions d'information générales.
- Pour créer le message principal, le personnel chargé de la protection de l'enfance peut suivre trois étapes :
 - **Commencer par une déclaration convaincante** pour susciter l'attention de votre public. *Exemple : Les forces et les groupes armés doivent libérer les enfants sans délai !*

- **Donner des preuves du problème**, en incluant des éléments factuels, des statistiques ou des récits à l'appui de votre point principal.

Exemple : Les Nations Unies ont documenté X cas de recrutement forcé d'enfants dans les provinces A, B et C au cours des six derniers mois. La force armée A est responsable de plus de la moitié des recrutements et le groupe armé B est responsable des autres. Des preuves documentées par l'Organisation des Nations Unies montrent que les deux groupes utilisent des enfants en tant que combattants, messagers, informateurs et cuisiniers...

- **Indiquer le changement souhaité** ou lancer un appel à l'action.

Exemple : Toutes les forces armées et tous les groupes armés doivent immédiatement libérer tous les enfants et travailler avec les Nations Unies pour élaborer des plans d'action visant à prévenir tout recrutement futur d'enfants.

- Idéalement, vous donnerez un exemple de message de sensibilisation principal que le personnel chargé de la protection de l'enfance utilise déjà dans ce contexte de mission. Vous pouvez l'extraire d'un communiqué de presse ou d'une réunion d'information récents.

Diapositive 16 : Message secondaire

Message secondaire

Pour un public cible particulier :

- 1) Commencez par une déclaration qui capte l'attention du public
- 2) Donnez des preuves du ou des problèmes spécifiques et de la mesure dans laquelle ils concernent le public
- 3) Lancez un appel au public





Supports de formation spécialisée à l'intention du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies

16

- Le message secondaire est plus spécifique puisqu'il vise à convaincre un public cible particulier. Préparez des messages secondaires à l'intention de tous les acteurs qui forment, selon vous, le public cible principal, ainsi que d'autres parties prenantes importantes. Ces messages seront utilisables lors de vos réunions bilatérales avec ces acteurs.
- Le message secondaire doit être cohérent avec le message principal et comporter davantage de détails. Voici trois étapes qui vous aideront à créer un message de sensibilisation secondaire :
 - **Commencer par une déclaration qui capte l'attention du public** (dans cet exemple, la cible principale est le gouvernement d'un pays en proie à un conflit armé) :

Les forces armées du gouvernement sont sur le point d'être retirées de l'annexe du rapport du Secrétaire général.
 - **Donner des preuves du ou des problèmes spécifiques et de la mesure dans laquelle ils concernent le public :**

La récente signature du plan d'action est une étape importante. Cependant, les Nations Unies ont confirmé X cas de recrutement d'enfants par les forces armées dans des centres de recrutement de la province A au cours des six derniers mois.

- **Lancer un appel au public :**

Le Gouvernement doit renforcer les procédures de contrôle et de documentation des forces armées pour s'assurer qu'aucun autre recrutement d'enfants n'ait lieu.

Activité 3.3

Exercice de groupe : Création de messages de sensibilisation



Les participants vont apprendre à élaborer un message clé pour leurs principales cibles de sensibilisation dans le contexte de leur mission.

DURÉE : 30 minutes

INSTRUCTIONS

- Invitez les apprenantes et apprenants à reformer les petits groupes dans lesquels ils ont travaillé précédemment pour l'analyse des parties prenantes. Accordez-leur 20 minutes pour travailler sur les deux tâches mentionnées dans la diapositive (voir ci-dessous). Puis invitez chaque groupe à rendre compte de ses conclusions.
 - Option : vous pouvez offrir aux groupes la possibilité de réaliser un rapide jeu de rôle dans lequel un membre sera la cible principale de l'action de sensibilisation et un autre lui communique le message de sensibilisation. Dans ce scénario, les deux parties se retrouvent lors d'une réunion bilatérale planifiée à l'avance.
- Voici quelques points clés à souligner lors de cet exercice et de la séance de retour d'information :
 - En lien avec la tâche 1 : veillez à ce que les participantes et participants respectent le format et présentent une déclaration claire, étayée

d'éléments factuels et assortie d'une demande spécifique adressée à leur public cible.

- En lien avec la tâche 2 : pendant le débriefing, demandez aux participantes et participants ce qu'ils ont pris en compte pour décider des modalités de transmission du message. Insistez sur le fait que cette décision est liée à de multiples facteurs, notamment le contexte dans lequel ils opèrent, la perception des Nations Unies par la cible principale, ou le fait que leur implication est susceptible de renforcer l'impact du message (par exemple, parce qu'ils ont une relation établie ou connaissent bien la cible). Rappelez-leur de s'assurer que la personne chargée de transmettre le message est à l'aise pour dialoguer avec le public cible et qu'elle est bien préparée.

Diapositive 17 : Exercice de groupe : message clé

Exercice de groupe : message clé

Tâche :

- 1) Créez un message secondaire spécifique à la cible principale de votre action de sensibilisation
 - a) Commencez par une **déclaration** qui capte l'attention du public
 - b) Donnez des **preuves** du ou des problèmes spécifiques et de la mesure dans laquelle ils concernent le public
 - c) Lancez un **appel** au public
- 2) Déterminez si vous devez transmettre ces messages directement ou par l'intermédiaire d'autres acteurs

 Supports de formation spécialisée à l'intention du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies

17

Diapositive 18 : Activités de sensibilisation

Activités de sensibilisation

Examinez :

- ✓ Le calendrier
- ✓ Le format
- ✓ Le messenger
- ✓ Les ressources



Supports de formation spécialisée a l'intention du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies

18

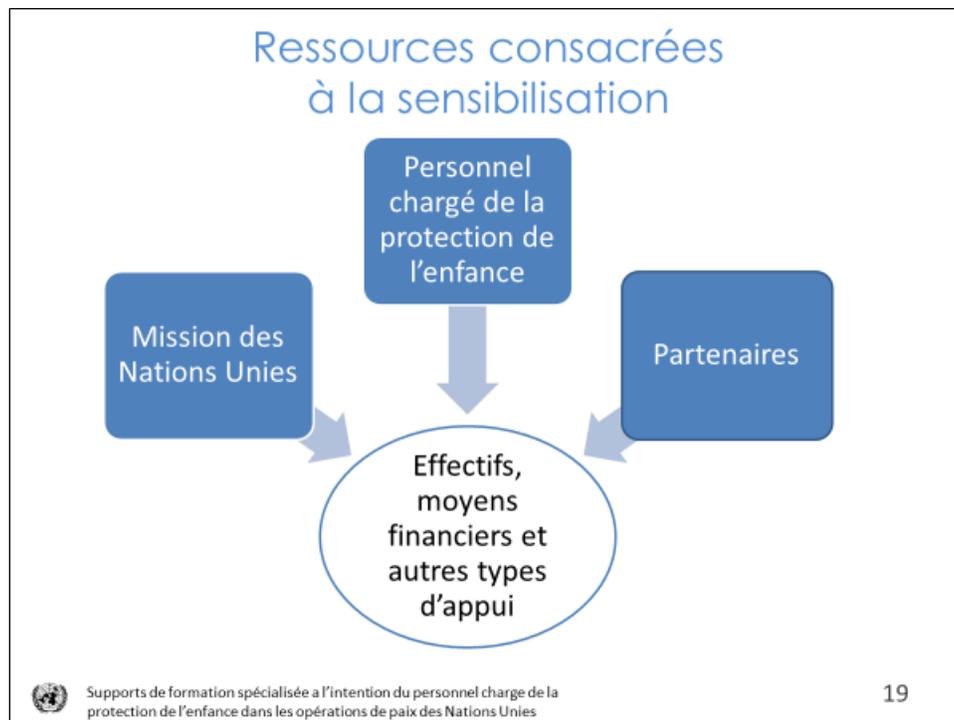
- Une fois les objectifs, cibles et messages définis, vous pouvez commencer à esquisser vos activités de sensibilisation. La question est de savoir comment communiquer au mieux vos messages : réunions bilatérales, négociations organisées, événements médiatiques, formations, rapports ou campagnes de sensibilisation, par exemple.
- Voici quelques aspects à prendre en considération lors de la préparation d'une activité de sensibilisation :
 - **Le calendrier** de l'activité, qui peut éventuellement être associée à d'autres événements/occasions, par ex., les visites de hauts fonctionnaires des Nations Unies, des journées internationales, la publication de rapports des Nations Unies.
 - **Le format** ou le type de l'activité, par ex., selon que la cible préférera probablement une réunion privée en petit comité ou une manifestation publique de grande envergure.
 - **Le ou les messagers**, par ex., s'il y a lieu de transmettre le message directement ou par l'intermédiaire d'autres acteurs.

- **Les ressources** nécessaires, par rapport aux ressources disponibles (par ex., effectifs, moyens financiers, capacités).

Acquis d'apprentissage 3.4

Ressources consacrées à la sensibilisation

Diapositive 19 : Ressources consacrées à la sensibilisation



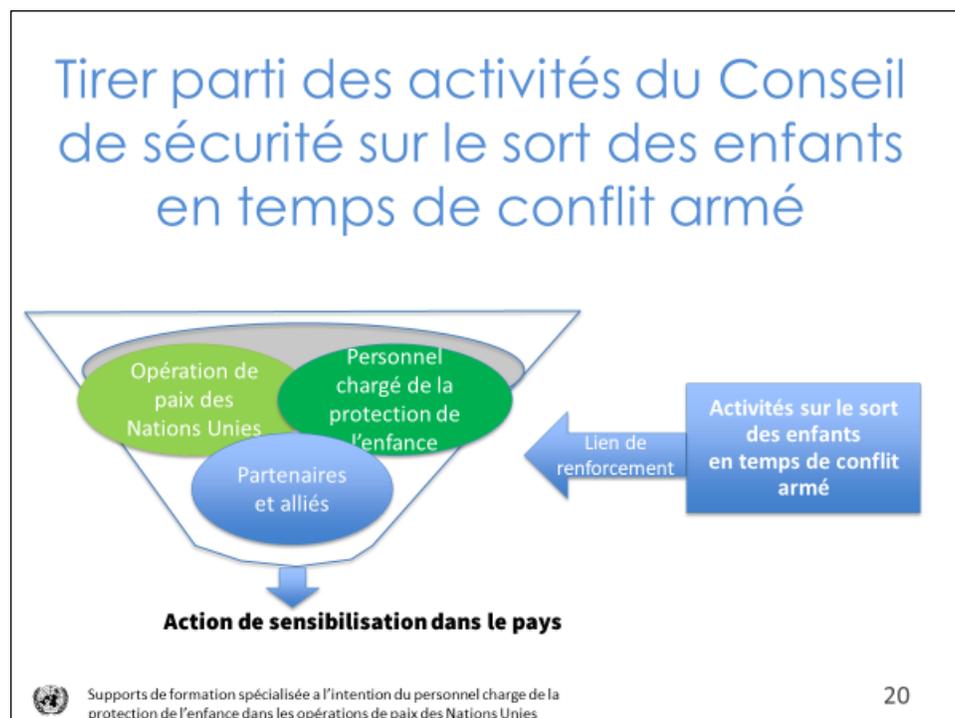
- Assurez-vous de disposer des ressources nécessaires pour mener à bien votre action de sensibilisation. Évaluez pour cela les ressources de l'équipe de protection de l'enfance, ainsi que celles de votre opération de paix des Nations Unies et de vos partenaires/ alliés. Veillez à ne pas vous limiter aux ressources financières, et prenez également en compte d'autres types de ressources, telles que le soutien politique ou l'aide logistique.



Demandez aux participantes et participants comment ils évalueraient leurs propres ressources de sensibilisation. Par exemple, quels aspects peuvent-elles/ils envisager lors de l'évaluation des capacités de sensibilisation de leur propre équipe de protection de l'enfance ? Voici quelques pistes possibles :

- Personnel chargé de la protection de l'enfance : effectifs/emplacement géographique, niveau d'expertise ou d'expérience, réputation et relations avec les acteurs clés, ressources financières pour la sensibilisation
 - Opération de paix des Nations Unies : soutien de la direction de la mission, appui logistique, soutien d'autres composantes de la mission, liens avec d'autres initiatives de la mission
 - Partenaires : soutien financier/logistique, relations avec les cibles de l'action de sensibilisation.
- En fonction des résultats de votre évaluation des ressources, vous pouvez être amené(e) à réduire l'envergure de votre action, à mettre en commun vos ressources avec d'autres composantes de la mission, ou à travailler à l'élaboration de ressources supplémentaires. Toutes ces options font partie de votre plan de sensibilisation.

Diapositive 20 : Tirer parti des activités du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé



- Contrairement à la plupart des autres composantes de la mission, vous avez, en tant que personnel chargé de la protection de l'enfance, l'avantage de disposer d'un lien direct avec le Conseil de sécurité par le biais du programme concernant les enfants et les conflits armés. Cette situation vous permet de tirer parti d'un certain nombre d'acteurs, de mécanismes et d'outils associés à ce programme, notamment le Représentant spécial du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, le Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés et le Groupe des Amis des enfants touchés par les conflits armés.

Activité 3.4

Discussion de groupe : Tirer parti du programme du Conseil de sécurité concernant les enfants et les conflits armés



Le but est d'amener les participantes et participants à recenser les moyens de tirer parti des activités du Conseil de sécurité concernant les enfants et les conflits armés pour renforcer l'action de sensibilisation qu'ils mènent dans les pays.

DURÉE : 20 minutes

INSTRUCTIONS :

- Discutez la question énoncée dans la diapositive (ci-dessous).
 - On trouvera dans le tableau 7 (Soutien pouvant être apporté par des mécanismes, acteurs ou outils aux actions de sensibilisation dans le pays) du *Manuel* (section 5.1) des suggestions sur la façon dont le personnel chargé de la protection de l'enfance peut tirer parti du programme du Conseil de sécurité concernant les enfants et les conflits armés pour renforcer l'action de sensibilisation menée dans les pays.

Diapositive 21 : Discussion de groupe (sur le thème de comment tirer parti du programme du Conseil de sécurité concernant les enfants et les conflits armés)

Discussion de groupe

- 1) Comment tirez-vous parti du programme du Conseil de sécurité concernant les enfants et les conflits armés ?
- 2) Quels sont les aspects qui fonctionnent bien ?
- 3) Comment mieux mettre ce programme au service du travail de sensibilisation effectué dans votre mission ?



Supports de formation spécialisée à l'intention du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies

21

Diapositive 22 : Plan de sensibilisation

Plan de sensibilisation

- Mettez votre stratégie en action
- Définissez clairement les fonctions et attributions
- Fixez des échéances
- Revoyez régulièrement le plan et procédez aux ajustements voulus

 Supports de formation spécialisée a l'intention du personnel charge de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies 22

- Lorsque tous les éléments essentiels de votre stratégie de sensibilisation – buts et objectifs, cibles, messages, activités et ressources – sont définis, il convient de les intégrer dans un plan de sensibilisation. Un exemple de plan de sensibilisation figure dans le *Manuel* (section 5.3, tableau 10). Il est important que ce plan établisse clairement les fonctions et attributions des membres du personnel ainsi que les échéances pour la réalisation des activités prévues. Veillez à revoir régulièrement votre plan et à y apporter les ajustements nécessaires.

Diapositive 23 : Points à retenir

Points à retenir

- Une action de sensibilisation efficace est généralement bien planifiée
- Définissez des objectifs SMART pour cibler vos efforts de sensibilisation
- Sachez quelles sont les cibles principales de votre action de sensibilisation et créez des messages sur mesure à leur intention
- Exploitez pleinement vos ressources, notamment le lien direct que vous entretenez avec le programme du Conseil de sécurité de l'ONU concernant les enfants et les conflits armés



Supports de formation spécialisée à l'intention du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies

23



Passez en revue la liste et demandez aux membres du groupe ce qu'eux-mêmes ont retenu de cette séance.